

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL621

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 9

A la première phrase de l'alinéa 10, substituer au mot : « soient » les mots : « sont pas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.